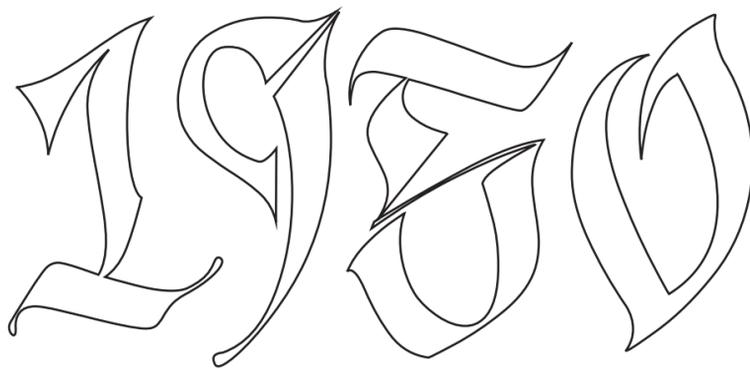


BASSENS



DU BIDONVILLE À LA CITÉ D'URGENCE



Après la seconde guerre mondiale, la France est le théâtre d'une grande chorégraphie migratoire. Un immense chassé-croisé de populations anime le pays et fait côtoyer des peuples aux origines différentes. Depuis le Maghreb, les circulations s'intensifient, soutenues par le besoin de main-d'oeuvre. Algériens, Marocains et Tunisiens rejoignent les gens du voyage et les réfugiés d'Europe — Italiens, Espagnols, Tziganes — ou les militaires de l'Afrique Noire qui tentent une reconversion professionnelle.

LES TREIZE- COINS

Marseille, port d'arrivée, port d'attache pour certains, est traversé, fouillé et habité. Il reçoit et accueille, retient au passage, laisse un souvenir à ceux qui décident de partir plus loin, pour parfois revenir. Car l'installation en France est difficile : s'il est encore possible de trouver un travail, le problème du logement est aigu et laisse des familles démunies. De ce fait, beaucoup partent sur les routes en quête d'un emploi ou d'un habitat.

La municipalité ne parvient pas à faire face à ce problème et chacun doit trouver des solutions individuelles. Beaucoup font appel à des réseaux d'information qui se créent entre les familles les plus démunies. Par ailleurs, des mouvements s'organisent pour assurer l'entraide des sans-logis. C'est le cas des « squatters » dont le but est d'occuper les bâtiments abandonnés ou partiellement vides. Quoique peu institutionnalisés, ils fonctionnent par adhésion et inscription sur une liste de personnes. C'est également le cas des mouvements tels que la Jeunesse Ouvrière Chrétienne qui participent au projet de propriété collective lequel fut appuyé par des syndicats. Ils donneront naissance, par exemple aux copropriétés des Castors, en face de la cité Bassens. Mais, à Marseille, ce mouvement initié par des Français et des anciens migrants d'Europe, s'adresse principalement aux sinistrés du Vieux-Port, aux fonctionnaires déplacés, aux familles nombreuses et aux prisonniers de guerre. Il laisse fréquemment de côté les nouveaux arrivants dont la pauvreté a un effet répulsif, ou qui simplement, ont une connaissance très confuse de ces organisations.

Ceux qui se trouvent en marge des mesures adoptées par l'État ou des mouvements divers destinés à garantir un relogement occupent alors des baraquements et des caravanes aménagés par ceux qui, ayant une compétence au nomadisme, sont familiers des lieux de campements et de leur organisation.

Beaucoup de personnes en déplacement désirent se sédentariser, s'installer « en dur », ou entrer dans « une maison ». Les grands bidonvilles naissent.

À Marseille, entre 1962 et 1964, on en compte huit dont la population dépasse pour chacun plus de cinquante familles. La Campagne Fenouille, La Villette, Saint-Barthélemy, Ruisseau-Mirabeau, Chieusse,

La Balade, la Campagne Colgate, le Grand Arenas. Cependant d'autres bidonvilles moins importants se développent comme, au Canet, le bidonville des Treize-Coins.

Les Treize-Coins était, tout d'abord, un chemin public qui, progressivement abandonné, a servi de parking pour les roulottes de nomades, le temps d'un séjour. Mais avec la guerre et les difficultés croissantes à trouver des emplacements comme à se déplacer, les nomades se sont installés plus durablement sur les terrains où leur présence était tolérée. Le chemin déserté était devenu privé. [...] De ce fait, le campement de nomades est devenu de plus en plus important, de mieux en mieux organisé et s'est transformé, progressivement, en un lieu d'accueil pour les nouveaux arrivants, notamment Maghrébins. [...] Le camp de nomades « illégal », non évacué, ne fait que prendre plus d'importance et donne vie au bidonville des Treize-Coins. Plus tard, avec l'évacuation du bidonville, le nom des Treize-Coins a disparu, excepté des mémoires.

CITÉ BASSENS

Afin de permettre l'évacuation complète du bidonville « incontrôlable » du capitaine Gèze, la Ville de Marseille décide, en 1962 de construire un groupe de 110 logements. « Ces logements sont destinés au relogement d'habitants de bidonvilles, des Gitans qui encombrant des parcelles utilisées à des opérations d'urbanisme, et en particulier, à la réalisation du lotissement industriel du boulevard du Capitaine Gèze ». Un premier groupe de 110 logements sur R+3 niveaux puis un second comportant 198 logements identiques sont construits tour à tour et dans l'urgence.

L'important est avant tout d'évacuer le bidonville. Ces groupes d'immeubles constituent une cité de transit destinée à accueillir les habitants durant une période de deux ans avant de les orienter vers des habitats plus standards.

Les terrains dits « Bordeaux-Bassens » qui longent la voie ferrée au nord de la zone industrielle constituent un emplacement idéal. Ils avaient été rachetés par la SOMICA en 1961 à la société de stockage de pétrole « Bordeaux-Bassens » pour être intégrés à la Zone Industrielle. Leur prix est

relativement peu élevé, ils ont une faible densité d'habitation et sont suffisamment éloignés du centre-ville. Le nom de la cité est tiré du précédent occupant : la société pétrolière. Ce baptême négligé laisse encore un goût amer aux habitants.

Exceptées les gens qui résident dans les « chalets »¹, ce n'est pas un logement HLM qui est proposé à ceux qui sont considérés comme nomades, qui sont eux évacués sur un terrain de Ruisseau-Mirabeau. Les Maghrébins et les familles considérées comme sédentarisées doivent entrer dans la cité de transit Bassens.

Les problèmes très aigus du logement que rencontre la Ville de Marseille aboutissent à un système de prise en charge très particulier des personnes nomades ou issues de la migration. Elle les oblige à transiter par des logements rudimentaires durant deux années au terme desquelles les habitants devraient pouvoir accéder à un appartement en « HLM standard ». Cela, pour des raisons exposées ainsi : « Le relogement des occupants des bidonvilles pose des problèmes très particuliers. L'expérience a en effet montré qu'il n'était pas possible ni souhaitable en général de reloger tout de suite ces occupants dans des logements normaux. (...) L'équipement des locaux doit être simplifié et particulièrement robuste, les occupants ignorant à peu près tout de l'usage et des soins qu'exige un équipement normal (...). Le passage de la vie en bidonville (...) à la vie collective réalisée dans de grands immeubles n'est pas possible sans une étape intermédiaire. »

La cité de transit est donc conçue comme un passage provisoire et éducatif pour des personnes et des familles dites, selon le vocabulaire emprunté de l'époque, « en voie de développement » et « en cours de civilisation ». Elle est également un passage obligé qui doit permettre aux locataires de s'initier à la vie en France et de se familiariser à l'habitat collectif. Un encadrement socio-éducatif des familles est prévu ainsi que leur surveillance pour mesurer leur évolution et proposer le cas échéant une réorientation vers une HLM standard. Mais de telles conceptions ont des dérives.

L'architecte chargé de construire Bassens parle de la cité de transit comme d'un purgatoire. Il explique : « il faut laisser les gens dedans et les étudier. Dès qu'ils se tiennent bien on les mets en HLM. Une fois en HLM, s'ils ne se tiennent pas bien on les remet en cité de transit à titre de sanction. »²



“PEU À PEU LES GITANS SE SONT CONSTRUITS DES BARAQUES ET ON EST RESTÉ AU CANET. ON EST ARRIVÉS EN 1950 ET ON EST RESTÉS LONGTEMPS PARCE QU'ON NE NOUS FAISAIT PAS PARTIR. CHACUN AVAIT SON PETIT COIN, MOI J'ÉTAIS JEUNE MAIS J'AVAIS MON POULAILLER. ON ÉLEVAIT DES POULES, DES LAPINS. ON S'ÉTAIT FAIT DES PETITS JARDINS POTAGERS. ON AVAIT ACCÈS À L'EAU, IL Y AVAIT UN PUIS. ENFIN, ON ÉTAIT CHEZ NOUS, PERSONNE NE NOUS DEMANDAIT RIEN. POUR MOI, LE CANET, C'EST MES PLUS BELLES ANNÉES.”

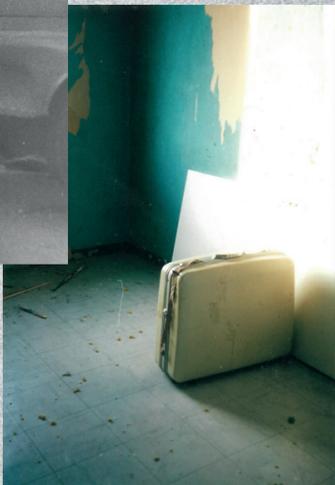
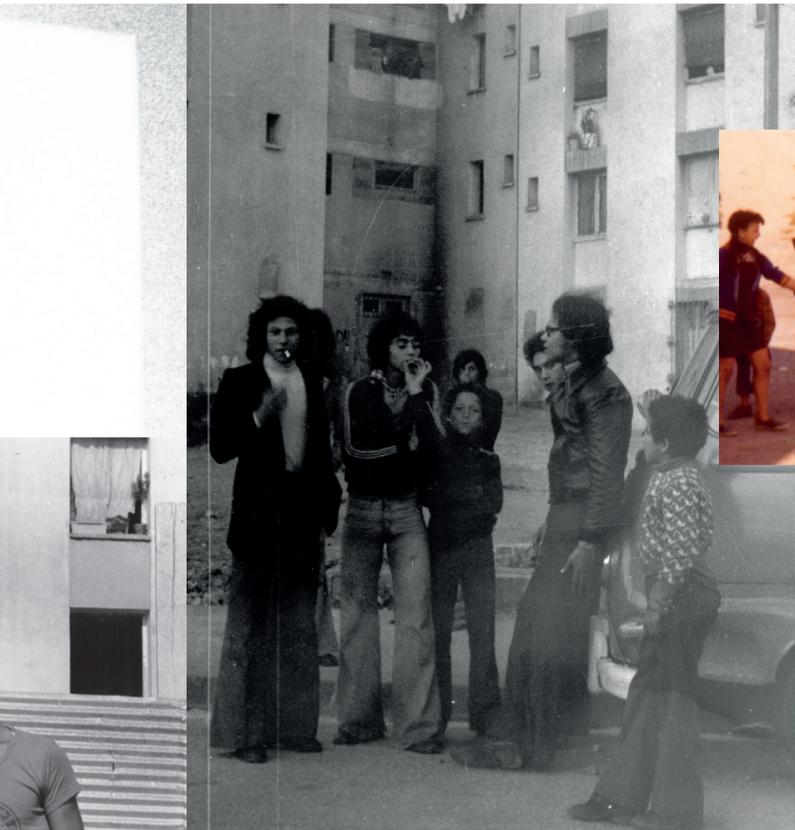
— M. GARCIN

« ON Y A VÉCU LONGTEMPS, ET ON Y A BIEN VÉCU. TOUT ALLAIT BIEN. PUIS LES INDUSTRIES ONT ACHETÉ LE TERRAIN, ET IL A FALLU QU'ON PARTE, TOUS. »

— MME. GARCIN

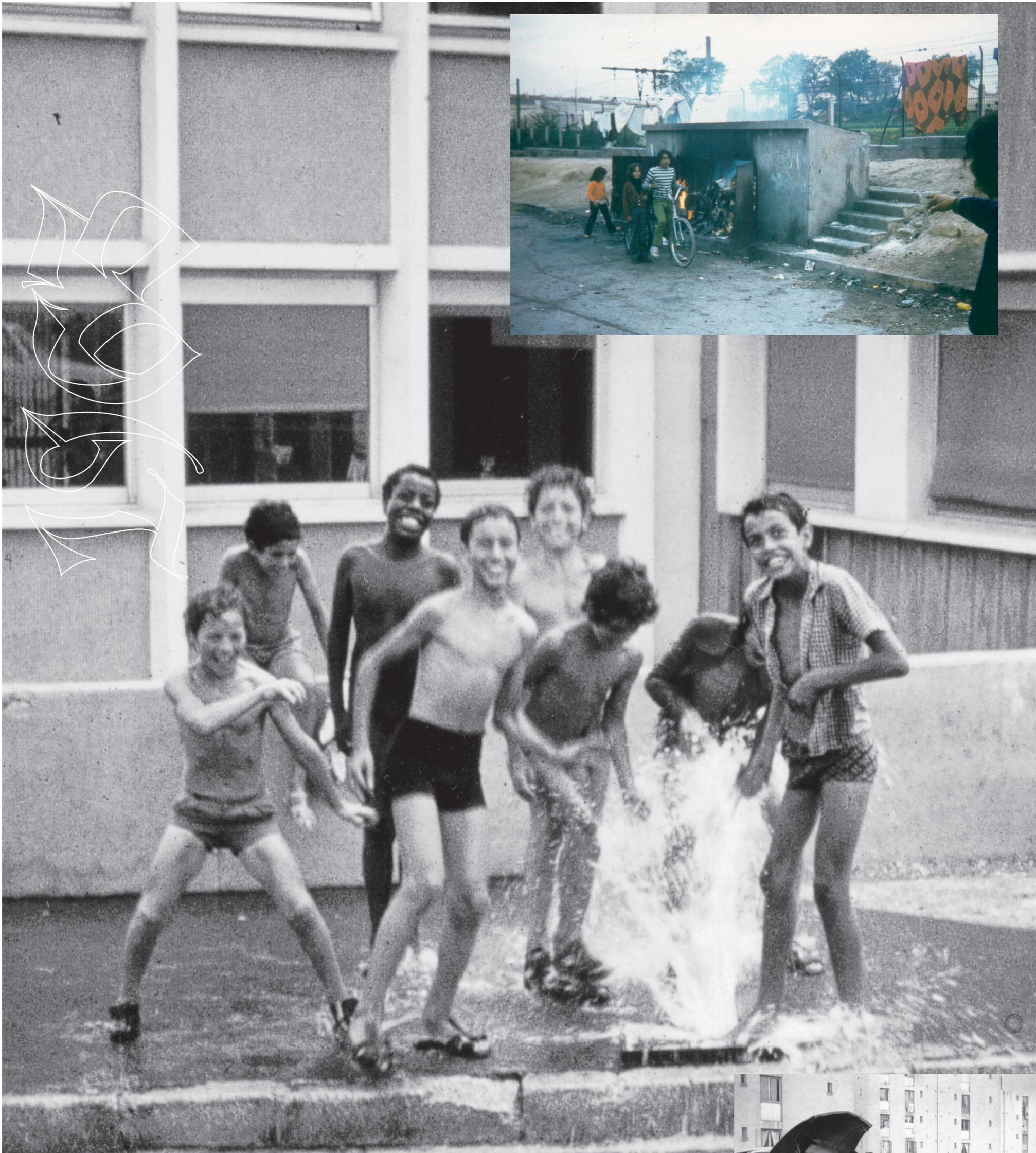
¹ Situé à côté du bidonville des Treize-Coins, les « chalets » sont trentes petites maisons en tôle installées par la municipalité où sont logées ponctuellement des personnes d'origines européennes

² M. Lestrade, architecte, cité in Eric Klein, Cité Bassens, INA, 1978



" AVANT BASSENS C'ÉTAIT LA CAMPAGNE. C'ÉTAIT LE DÉSERT. ON PASSAIT PAR UN PETIT CHEMIN POUR ALLAIT SE BaignER. EN PASSANT PAR LÀ, ON A VU CES GENS QUI CONSTRUISAIENT. NOUS ON APPELAIT ÇA « MAISON À COCHON », PARCE QU'IL N'Y AVAIT ABSOLUMENT RIEN, C'ÉTAIT DU CIMENT PARTOUT, DU CIMENT COMME ÇA ET MÊME PAS DE PEINTURE. DU CIMENT DE HAUT EN BAS. IL L'ONT DONNÉ CRU COMME ÇA. MAIS NOUS QUAND ON A VU QU'ILS CONSTRUISAIENT ÇA, ON SAVAIT PAS QUE C'ÉTAIT POUR NOUS."

— M. BEN MESSAOUD



Il s'agit de « socialiser » mais aussi de juger et éventuellement punir des familles décrites comme étant « inadaptées », « lourdes », de « moralité douteuse », qui « vivent sans respecter les principes d'hygiène et se livrent également à des faits contraires à la morale et aux bonnes mœurs. »¹. « Il n'est pas question de redonner à ces populations un habitat décent mais bien plutôt de les faire accéder pour la première fois à un mode de vie qui n'est pas le leur. »². Ainsi, « ces logements ont été conçus en fonction des caractéristiques très particulières de la population qui doit les habiter [...] [ils sont] adaptés à leur mode de vie, résistant à leur comportement parfois assez agressif à l'égard de logements standards. »³

La cité de transit réalise donc son projet au travers de son architecture qui se veut rudimentaire, restreinte, avare en équipements et en commodités qui pourraient être endommagés... Cela combine l'économie financière et conceptuelle.

Les appartements sont constitués d'une seule cellule uniforme et rudimentaire et sans aucune variation. Ils ne permettent aucun véritable aménagement, aucune créativité. Le résultat obtenu répond bien au projet que les constructeurs se sont donné : **la cité Bassens manque de confort et de commodité, elle est inhospitalière et inesthétique. Des cages en béton, aucune peinture, du béton du sol au plafond. Il n'y a ni eau chaude, ni chauffage. La douche est réduite à un pommeau accroché au-dessus de toilettes à la turc pour évacuer l'eau.**

Les familles se replient sur l'espace réduit constitué d'une pièce principale et de deux chambres mal séparées et exiguës. Car ces cellules prévues pour trois personnes accueillent d'emblée des ménages de 6 à 8 personnes. Or, les recensements effectués auparavant dans les bidonvilles devaient empêcher de négliger ce fait. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sont immédiates. [...] Cela se traduit par une surpopulation alarmante et le refus de la CAF de dispenser l'allocation logement.

En raison du relogement autoritaire, de l'absence d'allocation et d'une crise du logement qui persiste, les locataires se trouvent emprisonnés dans des espaces répulsifs que seul leur ingéniosité va permettre d'améliorer. Pour ceux qui en ont le courage et les moyens.

Beaucoup d'hommes et de pères de famille savent tirer profit des compétences professionnelles acquises sur les chantiers pour améliorer leur quotidien. Les femmes apprennent rapidement à utiliser au mieux l'espace de leur appartement, investissent le terrain extérieur pour laver le linge, cuire le pain ou parfois griller des légumes. Et les familles jugées inadaptées parviennent, tant bien que mal, à organiser une vie non seulement familiale mais également collective dans une cité dont tout le monde finit par reconnaître qu'elle est invivable.

Il n'y a, à la construction de Bassens, aucun équipement à moins de deux kilomètres. Aucune cabine téléphonique, aucun service social, médical ou scolaire, aucun commerce. L'arrêt de bus le plus proche se trouve à un kilomètre, l'école et la PMI, le centre social à deux kilomètres. Rapidement des épiciers « ambulants » se réinstallent dans des camions pour répondre à l'absence

d'équipements marchands. Très vite, l'espace extérieur est également investi par les familles. Des familles nombreuses, notamment celles qui habitent en rez-de-chaussée, construisent des extensions à leur maison. Des poulaillers, des clapiers y poussent, ainsi qu'un ou deux enclos. La cité en béton s'anime, mais cela n'est ni du goût des voisins, ni de celui de la municipalité qui tente de contrôler, encore, cette vie spontanée.

La cité Bassens apparaît comme une incohérence urbaine et se trouve rapidement isolée de son voisinage. Les relations que les gens de Bassens entretiennent avec leur quartier, leur espace de vie, leurs voisins, sont vécues de façon dévalorisante. Depuis les premières années jusqu'à maintenant, on parle de la cité comme une « enclave » géographique et sociale. L'importance toujours accrue de la zone industrielle, l'absence d'équipement de proximité, le renfermement des noyaux résidentiels avoisinants provoquent une coupure entre les habitants de la cité et leur environnement immédiat.

Cet isolement des familles découle directement du principe à la base du programme de cité de transit : celui d'une entrée, dans un but éducatif, de familles gitanes et maghrébines, à l'exclusion des familles d'autres origines. Le cosmopolitisme développé dans les bidonvilles est bridé par l'opération de relogement et s'appauvrit. Les occupants voient partir les familles avec lesquelles elles avaient très volontiers voisiné. Et c'est toute une zone de contact avec la société environnante qui s'affaiblit, au regret manifeste des familles de Bassens : « On s'est retrouvés prisonniers entre nous, des Arabes, des Gitans, on est restés comme en Algérie », témoigne une mère de famille maghrébine.

Cette distance avec la société environnante est encore creusée par la dégradation rapide de la cité. Les cages d'escaliers, les terre-pleins ne sont pas suffisamment entretenus, pas plus que les abords du groupe d'immeubles. [...] Les bâtiments, faits de matériaux de mauvaise qualité s'abîment rapidement. Les travaux exécutés par les habitants pour transformer leur espace accentuent cette dégradation car la construction bas de gamme, étriquée et peu malléable des immeubles les supporte mal. [...] Mais que faire ? « La cour-vestibule laisse passer vent et pluie. Cela incite les occupants à barricader cette ouverture avec les moyens du bord, c'est à dire planches, tôles et vieilles couvertures. Cette clausturation se fait au dépend de l'éclairage et de l'aération de la cage d'escalier, et les odeurs confinées contribuent à rendre ces lieux peu engageants. » En quelques années, la cité est assimilée à un bidonville. On parle du « bidonville de Bassens », de « bidonville à étage », « bidonville en hauteur » ou encore de « bidonville vertical ». Par ces termes, on nie le chemin parcouru et les efforts consentis par les familles. Ainsi, certains organismes concluent à l'inadaptation définitive des habitants jugés responsables des dégradations survenues. Ces désignations forgent rapidement la réputation de la cité et ne font que renforcer les réticences en même temps qu'elles rétrécissent les zones possibles de côtoiement.



“ L'APPARTEMENT ÉTAIT TROP PETIT. NOUS ON AVAIT 8 GOSSÉS DANS LES 36M2. ALORS LA RÈGLE C'ÉTAIT TOUS LES ENFANTS DEHORS JUSQU'À DIX-NEUF HEURES. L'HIVER ILS RESTAIENT DEHORS DANS LE FROID, POUR PAS SALIR LA MAISON. IL Y AVAIT L'HUMIDITÉ. ON ÉTAIT AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET MOI ET MES GOSSÉS ON DORMAIT DIRECTEMENT SUR LE MATELAS PAR TERRE. LE SOIR, ON DÉROULAIT, TOUT LE MONDE SE COUCHAIT EN MÊME TEMPS ET ON NE POUVAIL PLUS MARCHER. LA NUIT, JE ME RÉVEILLAIS, LE MATELAS IL ÉTAIT TOUT MOUILLÉ, IL FALLAIT TOUS LES TORDRE POUR ENLEVER L'EAU, APRÈS JE ME RECOUCHAIS. ”

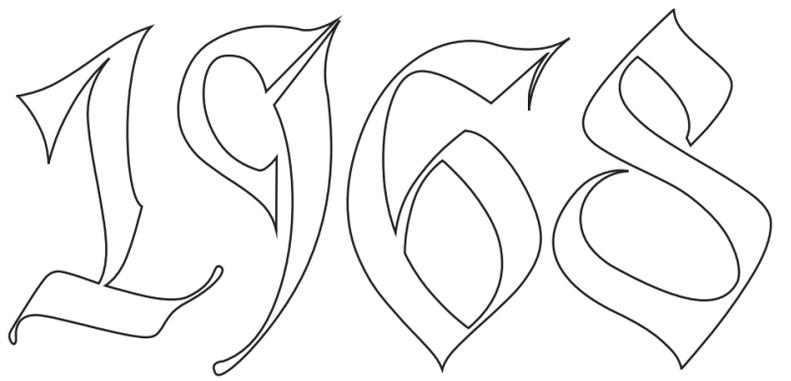
— M. MORENO

¹ Archives Municipales, série 483W164. Note du 18 juillet 1955 du médecin directeur du bureau municipal d'hygiène

² Archives Municipales, série 1042W03. Tome 1, AGAM-CLARB, « monographie et études sociologiques des bidonvilles de l'agglomération marseillaise », 1970

³ Archives Municipales, série 455W42. Courrier du 19.12.1963 du directeur Général des Services Techniques de la Ville au Directeur du Ministère de la Construction

MILITANTISME AU COEUR DU PROJET SOCIO-EDUCATIF



EN- SEMBLE

Le 9 octobre 1968, l'association socio-éducative de Bassens est créée. Elle constitue une base juridique et légale destinée à conduire les revendications des habitants. Toutefois, sans moyens concrets et matériels, son rayonnement demeure, dans un premier temps, extrêmement limité. Dans ces conditions, les personnes choisissent l'union et la bonne volonté. « Il faut nous unir à tous les organismes existants, collaborer avec toutes les bonnes volontés. Il faut frapper à toutes les portes, tirer toutes les sonnettes (...) tout ce qui tente de se réaliser en ce moment sur cette cité n'est valable que parce que c'est un travail d'équipe (...) il faut collaborer avec quelques représentants de chaque groupe ethnique qui puisse faire éventuellement liaison entre l'aide qui serait apportée de l'extérieur et les habitants de la cité. »¹ Mais le partenariat, pour les raisons évoquées, ne peut amener de solutions immédiates. Le provisoire résidentiel s'éternise et glisse vers la précarité.

Aucun véritable suivi des familles n'est réalisé par les administrations qui devraient s'en charger, aucun logement ne semble devoir être espéré et les situations, déjà difficiles, s'enracinent. Les familles tentent de quitter la cité, mais l'association et les assistantes sociales ne sont pas en mesure de les aider.

Etranglés par la situation, les habitants agitent les quelques moyens de pression encore à leur disposition.

C'est le début d'une attitude militante qui a rendu cette cité si particulière à Marseille.

Face à ces situations, nombre d'habitants se révoltent et décident de ne plus s'acquiescer de leur loyer. Si, dans un premier temps, la force des habitants réside dans « la masse », leurs revendications sont rapidement épaulées par des organismes officiels. Les adultes, grâce à l'action d'un bénévole, sont affiliés à la Fédération des Syndicats de Locataires et rejoignent l'action de l'Amicale des Locataires des cités SCIC. À un niveau national, ils s'inscrivent dans le mouvement de la Confédération des Locataires. À une échelle régionale, la Fédération, fortement liée au parti communiste, défend les habitants dans leur action, permet d'orienter et de formaliser leurs doléances. Ensemble, ils rédigent un courrier au Maire.

LE CENTRE SOCIAL

En 1971, suite à l'alerte donnée par les habitants et conformément aux directives du gouvernement français, la réhabilitation de la cité est envisagée, discutée et arrêtée par la mairie et la préfecture. « Les représentants de la ville ont vivement insisté pour que la cité Bassens, en particulier, soit inscrite dans les opérations de logements les plus urgentes », affirme le Maire pour calmer le voisinage de Bassens.² « La ville a demandé l'inscription de cette cité dans le plan de résorption des bidonvilles dans toute la France qui s'effectuera dans un délai de deux ans. Si ce plan est mené à bonne fin, la cité devrait être évacuée des occupants actuels avant la fin de 1973 et les immeubles démolis ou remodelés en vue d'une occupation plus normale. »³ Un crédit spécial du ministère de l'équipement est accordé mais il doit avant tout permettre de résorber les bidonvilles dont l'existence commence à friser le scandale.⁴ Mais la cité Bassens elle-même, visible des bords de l'autoroute qui pénètre dans Marseille donne une mauvaise image de la ville.

Dans l'attente de ce programme de réhabilitation, la Municipalité finit par accorder son soutien pour l'établissement d'un centre social. Elle accorde enfin un local et des subventions de fonctionnement à l'association socio-éducative de Bassens. Dans l'immédiat, les habitants ne sont guère tenus informés des décisions, ce qui pourrait expliquer le peu de parole qu'ils ont à prononcer sur cette brève période. Cette situation est transformée dès lors que le centre social ouvre dans la cité.

Grâce au crédit et au local, l'association socio-éducative de la cité Bassens peut ouvrir le centre social. Mais celui-ci se voit immédiatement déléguer le lot considérable des problématiques. Face à l'ampleur des difficultés, ATD Quart-Monde est sollicité pour une collaboration concernant l'animation. Suite à la demande de Mme Wendlung, deux membres d'ATD, Michel Hannart et Etienne Duguelinck sont appelés pour tenir un rôle d'animateur.

Dans la vie de la cité, l'impact de cette équipe anachronique a été profond. L'objectif principal établi par le centre social et soutenu par la SCIC, était de conduire la question du logement pour permettre aux habitants d'agir de façon plus concertée et autonome. Tout repose alors sur l'éta-

blissement d'un comité de locataires qui sert le dialogue et la médiation entre les habitants et les institutions. Par une action complémentaire à l'association socio-éducative, les animateurs d'ATD Quart-Monde ont poussé le travail d'animation bien au-delà de la question du logement et inscrivent les habitants dans le réseau européen de la pauvreté. Ils ont cherché à travailler sur la notion de respect et de dignité, sur l'image de soi pour faire émerger une prise de conscience.

JEUNES MILITANTS

Dans les premiers numéros du journal de la cité Bassens, on peut lire : « Il y a 6 mois, les animateurs entendaient dire bien souvent : "les gens sont trop durs ici, vous vous fatiguez pour rien ». Et pourtant TOUS espéraient que ça change à Bassens ! La preuve ? ». La rédaction du journal de la cité Bassens énumère : le nombre de personnes présentes aux réunions du comité de locataires, celui des mères de familles qui apprennent à lire. Et évidemment, les succès de l'équipe de foot de Bassens qui donne à voir la cité sous un jour nouveau. **La cité est en effervescence et l'action pour la réhabilitation s'accompagne d'un nombre important d'animations : cours pour adultes, cours de code, voyages et séjours, bibliothèque, sorties au cinéma, projections dans la cité, et biensur, réunions et discussions.** L'objectif est de créer une dynamique de groupe et associer les jeunes aux adultes.

Les adolescents de Bassens qui participent aux animations du centre social peuvent éprouver des difficultés à suivre ces directives qu'ils n'ont pas rédigées eux-mêmes. Au contraire certains s'engouffrent dans la politique, frayent un moment avec d'autres jeunes d'extrême gauche. **Ils développent une intelligence sociale et politique qui leur fait dépasser « la solidarité entre pauvres » et les inscrit dans une lutte contre la discrimination raciale et l'éviction du monde du travail.**

Les jeunes adultes se projettent vers le futur et vers la France, et y défendent leur place, non en tant que pauvre mais comme citoyen. L'intelligence des adultes et du centre social est sans doute d'avoir été capable d'accepter ces contestations et cette autre direction adoptée par leurs enfants.

Un comité de jeunes est créé et est accueilli au centre social. Rapidement, il donne naissance au comité de chômeurs. Plus tard, le comité deviendra relativement autonome, comme en témoigne un nombre important d'écrits et d'analyses rédigés par ceux qui y participent et permet l'épanouissement d'une « génération » d'intellectuels.

Des jeunes intellectuels de la cité militent et se lancent dans des projets d'animation. Tahar Ramani, auquel succède Bertrand Guerry, dirige le Terrain d'Aventure. Plus tard, Kamel Kélif ouvre l'association du Chalet Bleu. Les deux structures ont des objectifs jumeaux et visent à ouvrir la cité sur son territoire, sur son voisinage, sur la ville, avec comme objectif de favoriser les échanges, mais aussi développer les références en terme de culture, de projets, d'environnements, et pourquoi pas de rêves. « Tout ce qui permet au jeune de se projeter vers l'avenir et de contourner le mur qu'ils voient devant eux », explique Bertrand Guerry.

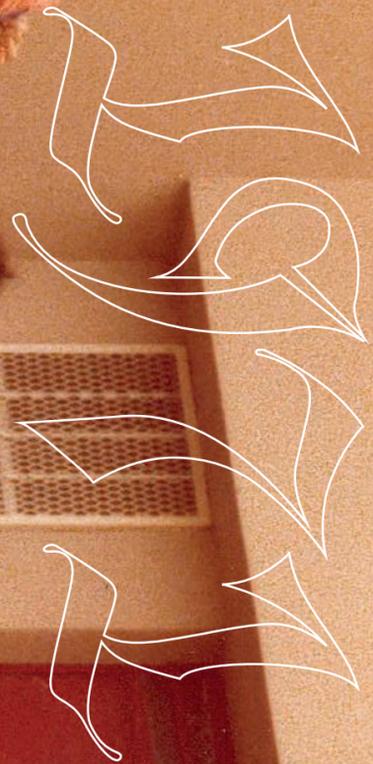
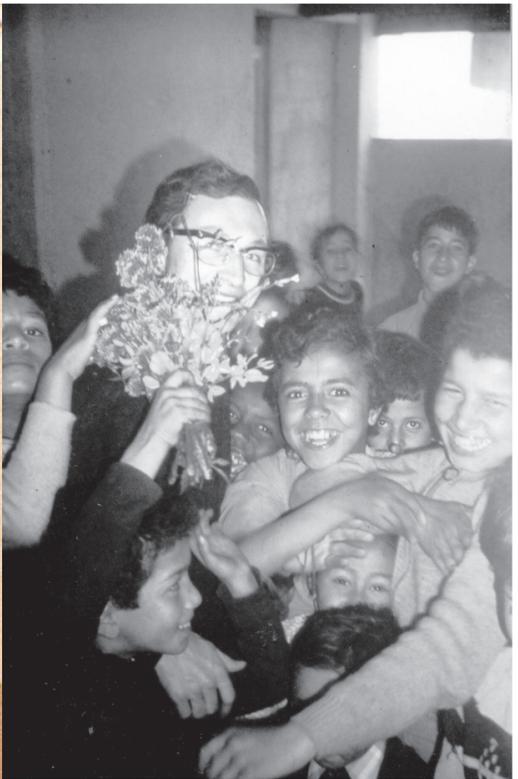


¹ Rapport rédigé par l'assistante sociale de la SCIC, 1966.23

² Archives Municipales, série 483W435. Lettre de M. le Maire datée du 23 septembre 1971.

³ Archives Municipales, série 483W435. Courrier du 2 juillet 1971 du directeur des services techniques adressé à MM. les adjoints des services techniques.

⁴ Archives Municipales, série 483W435.

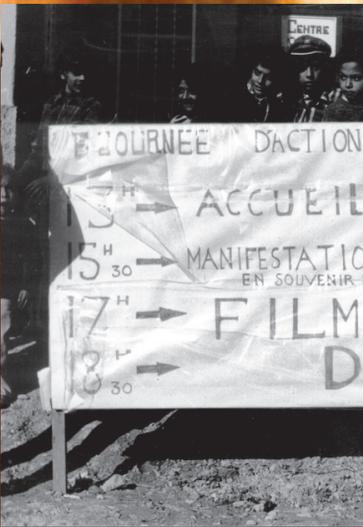


« ON A MILITÉ POUR NOTRE DIGNITÉ. BIEN QU'ON SOIT MALHEUREUX, BIEN QU'ON SOIT MISÉREUX, NOUS AVONS NOTRE DIGNITÉ. NOUS AVONS DROIT D'ÊTRE RESPECTÉS ET ÊTRE ÉCOUTÉS. ÇA COMPTE BEAUCOUP. »

— MME GARCIN

« BASSENS, ON EST ENTRÉS PARCE QU'ON NOUS A FAIT CROIRE QU'ON POURRAIT ÉVOLUER. ILS NOUS ONT PROMIS DE NOUS RELOGER EN DEUX ANS, MAIS ON A ÉTÉ TROMPÉS. PERSONNE N'EST VENU NOUS FAIRE DES PROPOSITIONS, JAMAIS. ON NOUS A FAIT RENTRER LÀ—DEDANS ET ON NOUS A ABAJONNÉS LÀ OÙ NOUS ÉTONS. »





LA "CITE INTERDITE" : UNE LUTTE CONTINUE

LE MUR ET LES PORTES

En 1973, La réhabilitation, prévue de longue date est amorcée, mais traîne en longueur. Le bâtiment A est en train d'être rénové. Mais avant l'achèvement de ce premier bloc, les travaux sont bloqués. [...] Les locataires ont repris, cette fois massivement, une grève des loyers collective. En même temps, ils profitent de l'arrêt des travaux du bloc A pour faire revoir les plans. La façon dont les espaces sont disposés ne leur convient pas. Les problèmes sont récurrents : mauvaise isolation, éléments de salle de bain non protégés par une surface étanche, électricité refaite mais qui reste apparente, une seule couche de peinture sur les murs. Il n'y a pas de chape de rattrapage sous la couche de Gerflex qui recouvre le sol et celui-ci n'est pas protégé aux angles.

Dans le journal de la cité Bassens du mois d'octobre 1973 on peut lire : « Vous savez que les 16 logements du bloc A sont en train d'être aménagés en 8 grands logements pour 8 familles de Bassens. Combien d'années faudra-t-il pour que toute la cité soit aménagée? Où seront logées les 152 familles restantes ? »

En effet, partout où l'on évoque la possibilité de reloger les familles, des habitants se mobilisent pour en empêcher la venue. La solution de construire neuf pour reloger 150 familles en question est un moment évoquée, immédiatement repoussée par les Comités d'Intérêt de Quartiers représentant les territoires susceptibles de devoir les accueillir. De l'autre côté, les familles de Bassens dénoncent « les taudis » qu'on leur propose. « Le relogement est rendu difficile par l'état des appartements HLM rue Saint-Lazare : absence de porte d'entrée, plomberie en mauvais état, saleté. » Il est décidé qu'un inspecteur du Service du Logement les seconde dans les visites. Mais vu les circonstances, les bailleurs ne disposent pas d'une liste illimitée de propositions et la question des arriérés de loyers continue de poser problème. En effet, un des critères de relogement est déterminé par l'effort financier dont sont capables les familles, et cette évaluation est évidemment perturbée par le mouvement de grève des loyers.

Les habitants parviennent tout de même à faire admettre leur point de vue et obtiennent l'apurement des dettes. Mais il est probable que la difficulté de les reloger ailleurs y soit pour quelque chose. Ceux qui partent acceptent les propositions qui leur sont faites.

Alors même que ce projet de réhabilitation se réalise, on ne parle de Bassens que comme de « cité interdite ». Le mot, qui a donné le titre d'un roman documenté, devient indélébile. Pour contrecarrer cette image qui leur porte gravement préjudice, les habitants se lancent dans la préparation d'un événement médiatique qui doit leur permettre de se présenter sous un nouveau jour. C'est l'opération portes ouvertes qui a lieu le 18 janvier 1975.

Mais les responsables de la Zone Industrielle et de la copropriété de Servières souhaitent construire des murs de protection destinés à isoler la cité. Les habitants, eux-mêmes, souhaitent édifier un mur pour protéger le passage des enfants sur la voie ferrée. Le danger, évident, n'est ignoré de personne. Mais il faudra treize ans pour que ce mur soit construit. Treize ans et un nombre trop élevé d'accidents mortels. Durant ces treize ans, le budget est discuté, renvoyé entre la Ville, la SCIC et les chemins de fer.

« On voulait un mur de brique entre la cité et la voie ferrée. Mais eux, ils voulaient un mur de l'autre côté, pour nous couper de la zone industrielle, comme une prison. Nous, on voulait empêcher les enfants d'aller sur la voie ferrée. Quand ils ont posé ce mur de brique le long des rails, là on a souri. On a voulu poser une plaque à la mémoire des enfants morts. La Ville a dit qu'elle pouvait payer mais on n'a pas voulu. On a fait une collecte. Même les plus pauvres ont donné quelque chose, pour nos petits. » rapporte M. Moreno.

Un deuxième mur est prévu entre la cité et son trottoir, côté Zone Industrielle: il doit faire 3 mètres de haut sur 280 mètres de long. Les habitants font remarquer que l'emplacement choisi emprisonne la cité au lieu de protéger la Zone Industrielle puisque le mur envisagé encercle bien la première en la séparant de la route, et non la deuxième. **« Ce type de clôture est le moins vulnérable, par contre c'est la solution la moins esthétique et elle pourrait avoir des effets psychologiques déplorables sur les habitants de la cité Bassens »** prévient-on.



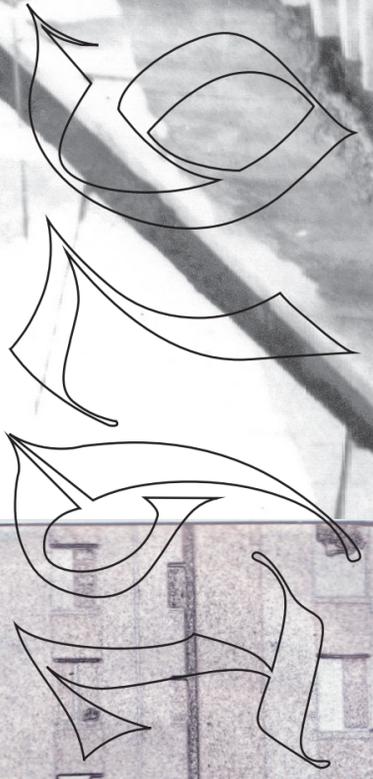
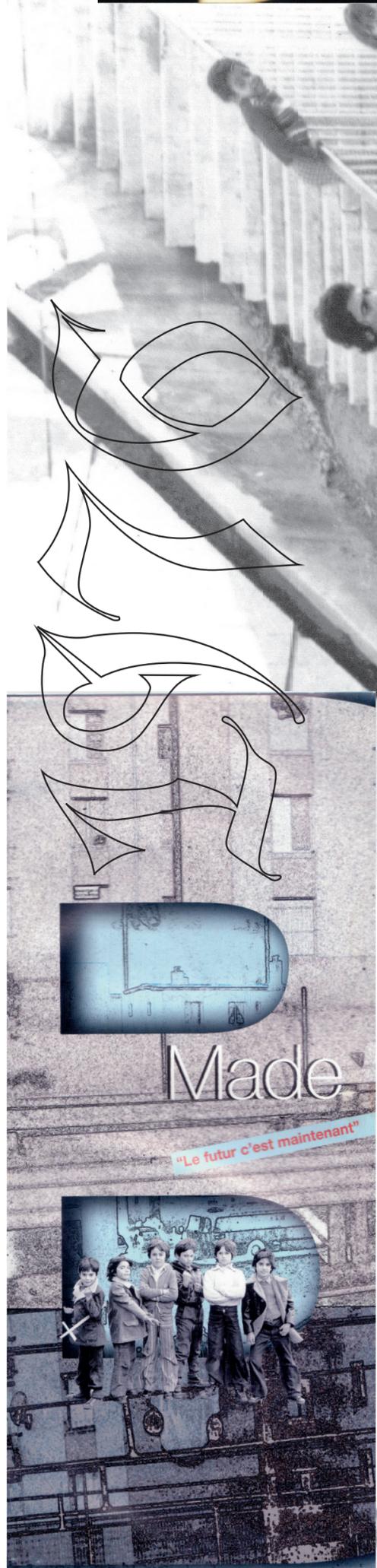
« ON AVAIT FAIT UNE JOURNÉE PORTES OUVERTES PARCE QUE LES GENS AVAIENT PEUR DE NOUS.

ILS AVAIENT PEUR DE BASSENS. « C'EST DES TUEURS », « C'EST DES SAUVAGES ».

ON LEUR A OUVERT NOS MAISONS, ON LEUR A OUVERT NOS PORTES ET EN MÊME TEMPS ON A OUVERT NOS COEURS.

ON A FAIT VOIR QU'ON ÉTAIT DES GENS COMME LES AUTRES ET QU'IL N'Y AVAIT AUCUNE DIFFÉRENCE ENTRE NOUS ET EUX. QUE NOUS ÉTIIONS DES PÈRES DE FAMILLES, DES MÈRES DE FAMILLES, QU'ON AIMAIT NOS ENFANTS COMME EUX AIMAIENT LES LEURS, MAIS VOILÀ DANS QUELLE MISÈRE ON VIVAIT ! »

— M. REBOUH



«TOUT ÊTRE VIVANT A UN PROJET D'AVENIR. NOTRE PROJET, À MOI ET MES COLLÈGUES, C'ÉTAIT DE TRAVAILLER ET DE FAIRE GRANDIR NOS ENFANTS DANS UN PAYS LIBRE. [...] NOUS ON VIT BEAUCOUP DE L'EXPÉRIENCE DE CE QU'IL S'EST PASSÉ. ET ON VOIT QUE LES PROBLÈMES NE SONT PAS TERMINÉS POUR NOS JEUNES.»

— M. BEN MESSAOUD



LE(S) FUTUR(S)

La réhabilitation de la première cité s'achève, les appartements sont décloisonnés et de quatre habitations de 36m² par palier on passe à 2 logements par palier. Un début de confort se fait jour mais s'accompagne aussitôt d'une scission entre Bassens I et Bassens II qui est racheté par Nouveau Logis Provençal. Pendant des années, le bras de fer s'engage et s'installe entre les responsables locatifs et les habitants.

Entre la fin des années 1970 et le début des années 1980, les longs combats menés pour obtenir des animations de proximité sont remplacés par une mobilisation contraire, venue de l'extérieur, et qui se positionne en faveur de la fermeture des quelques structures présentes au cœur de la cité. Si les motifs sont fondés, les décisions échappent néanmoins aux habitants qui s'y opposent massivement. Mais ils ne sont pas écoutés, ou sont jugés comme étant « dépendants » et « passifs », ce qui, de l'extérieur, justifie d'autant plus l'éloignement des lieux d'accueil.

Les équipements sociaux et l'école maternelle doivent fermer. Pour des raisons administratives, le Terrain d'Aventure disparaît en 1987, suivi de l'association Chalet Bleu. En 1989, le centre social de la cité Bassens ferme à son tour. Puis c'est le tour des quelques commerces.

Les familles ont appris à vivre dans la cité. Elles y ont une reconnaissance et une existence que le militantisme continue à la fois à servir et à stimuler. Ce faisant, les adultes se confèrent à eux-mêmes une citoyenneté, une position de parole et une formation qui n'a rien de scolaire. Ils sont, comme tout un chacun, dépendants de la recherche d'un équilibre familial.

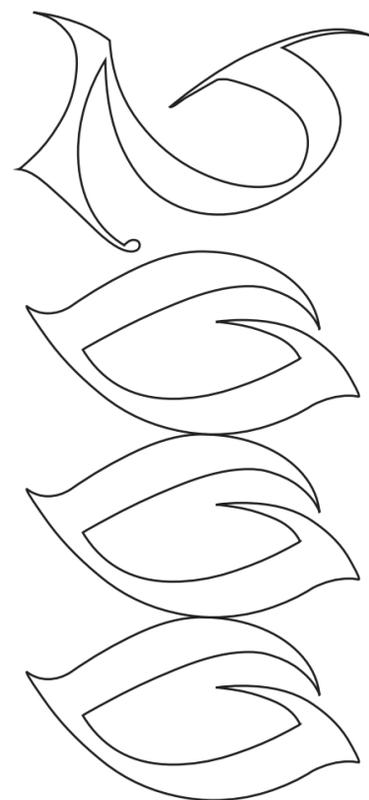
Lorsqu'ils savent pouvoir se fixer dans un appartement qu'ils ont enfin trouvé à leur taille, les habitants l'embellissent, le refont à leur goût, rattrapent les malfaçons et parfois investissent leurs économies pour faire de chez eux le lieu où ils souhaitent vieillir le plus confortablement possible. Cela, du moment qu'ils savent leurs enfants en sécurité et installés dans la vie.

Ils n'ont plus voulu qu'on les déloge, qu'on les déplace, qu'on décide pour eux. Alors, militant au cœur, ils ont continué à se battre pour améliorer leur condition de vie, d'existence pour eux et pour leurs enfants.

En 2000, après d'âpres discussions et manifestations avec le logeur, les habitants, soutenus par les élus locaux, obtiennent qu'une partie de la cité soit démolie et que l'on construise des maisons. Ainsi, 46 pavillons avec jardins voient le jour. La cité Bassens I se transforme, et devient Maisons de Bassens.

Mais il reste encore beaucoup à faire. De l'autre côté de la voie rapide, c'est pour Bassens II que la situation est la plus critique. La cité « se ghettoïse » lentement malgré une population qui se mobilise, mais qui n'est pas entendue. La présence des associations apporte un peu de réconfort et permet de tisser du lien social aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des deux cités. **En effet, les associations d'insertion sociale restent pour certaines cités de Marseille, le seul rempart contre l'isolement et la désespérance qui touchent des populations déjà fragilisées.** Les pouvoirs publics se doivent de soutenir et d'encourager ces associations dites de proximité qui sont en contact direct et quasi permanent avec ces populations. Présentes dans les cités, elles sont des interlocuteurs privilégiés qui peuvent aider à la résolution des situations difficiles. Encore faut-il qu'on finisse par les entendre. Quand c'est le cas, l'échange produit, fait naître l'espérance, et l'homme se sent moins seul et peut lui aussi accéder à ses droits fondamentaux.

ET C'EST POSSIBLE.



«LES GENS DE BASSENS ÉTAIENT TRÈS SOLIDAIRES. IL Y AVAIT CETTE VOLONTÉ D'ÊTRE LES UNS PRÈS DES AUTRES. ON A TELLEMENT VITE COMPRIS QU'ON ÉTAIT DES LAISSÉS POUR COMPTE QU'ON SE REGROUPAIT. ON A FAIT LES CHOSES ENSEMBLE, PARCEQU'ON N'ÉTAIT PAS ACCEPTÉS PAR LE RESTE. ILS NOUS AVAIENT REJETÉS LÀ ET ILS NE DEMANDAIENT QU'UNE SEULE CHOSE : QU'ON SE FASSE OUBLIER.

ON ÉTAIT LES OUBLIÉS. »

— M. REBOUH

BASSENS

Le contenu textuel provient de l'ouvrage «Bassens : chronique d'une cité particulière» publié par l'association M.A.D.E. Ouvrage réalisé d'après une étude proposée et commandée par l'association M.A.D.E. (Rania et Schéhérazade BEN MESSAOUD) et réalisée en partenariat avec l'association Transverscité et les habitants de la cité Bassens.

Le contenu visuel provient des archives de l'association M.A.D.E.

Création graphique : Sara SADIK

Merci à Schéhérazade BEN MESSAOUD